

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE  
des industries des portes et fenêtres,  
du meuble et des armoires de cuisine

# FAITS SAILLANTS DE L'ENQUÊTE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE

OCTOBRE 2024

Une enquête signée :

**remu/nia**

votre partenaire en rémunération

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION DES DONNÉES CONTENUES DANS CE DOCUMENT

Ce document, qui vous est gracieusement offert par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine, est destiné exclusivement à l'usage de votre organisation.

Il est strictement interdit de publier, reproduire, distribuer ou transmettre à quiconque et par un quelconque moyen que ce soit, en tout ou en partie, le contenu de ce document sans le consentement écrit de Rémunia inc.

L'utilisation de ce document à des fins commerciales (ou à la revente) est strictement interdite.

Pour toutes questions concernant cette enquête, veuillez contacter :

**Rémunia inc.**

Téléphone : 514-823-4748

Courriel : [jgascon@remunia.ca](mailto:jgascon@remunia.ca)

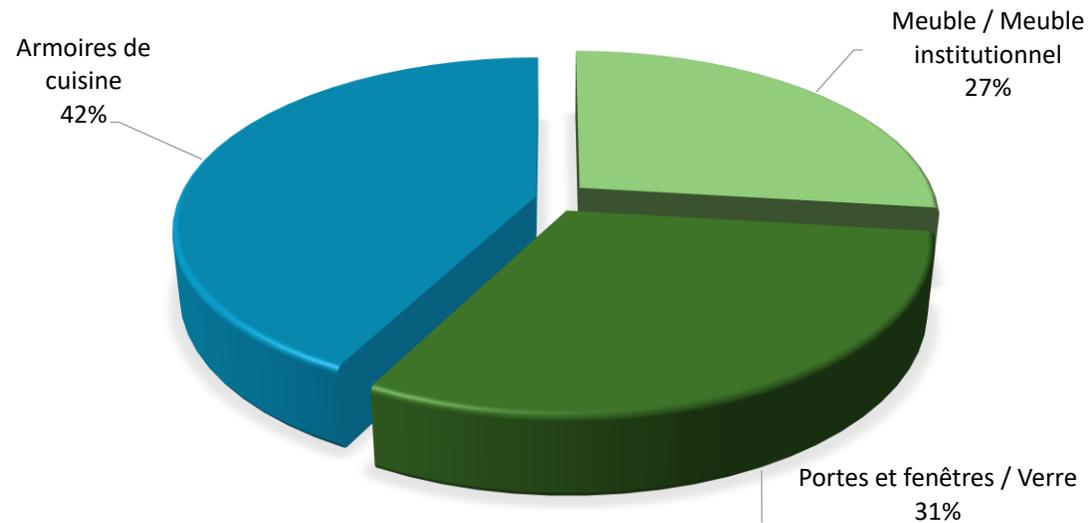
Site web : [www.remunia.ca](http://www.remunia.ca)



## Introduction

Ce document est un sommaire du rapport d'enquête sur la rémunération globale, laquelle a été réalisée à la fin 2023 / début 2024, auprès d'entreprises provenant de trois (3) sous-secteurs (meuble, portes et fenêtres / verre et armoires de cuisine).

### Répartition par sous-secteurs des entreprises



Les résultats présentés dans ce document englobent l'ensemble des données recueillies indépendamment du sous-secteur d'activité, de la taille de l'entreprise et de la région administrative. Les données de rémunération sont en taux horaire.

## Données sommaires par emploi

Les pages suivantes présentent **la moyenne de rémunération payée** (salaire de base et rémunération totale en espèces payée) **au 1<sup>er</sup> décembre 2023** pour chacun des emplois tout sous-secteur d'activité confondu. Chaque tableau montre également le niveau de difficulté de recrutement.

Terme	Description
<b>Salaire de base</b>	Correspond au taux horaire versé aux employés (en excluant les primes, les heures supplémentaires et tout autre avantage à valeur pécuniaire).
<b>Rémunération totale en espèces (RTE) payée</b>	Correspond à la rémunération directe versée aux employés au cours d'une année, à savoir : salaire de base + boni payé + commissions payées.
<b>Difficulté de recrutement</b>	<b>Faible</b> : Moins d'un (1) mois pour pourvoir le poste <b>Faible à modérée</b> : environ 1 à 2 mois <b>Modérée</b> : environ 2 à 4 mois <b>Modérée à élevée</b> : environ 3 à 5 mois <b>Élevée</b> : environ 6 à 7 mois <b>Élevée à très élevée / Très élevée</b> : 7 mois et plus

## Personnel de production

		# org.	# de titulaires	Taux horaire moyen		Difficulté de recrutement
				Salaire de base	Rémunération totale en espèces payée (salaire + boni + commissions)	
1	Assembleur - apprenti	12	96	21,00 \$	21,00 \$	Modérée
2	Assembleur	50	707	23,04 \$	23,04 \$	Modérée
3	Assembleur de portes et fenêtres architecturales - apprenti	5	41	21,29 \$	21,29 \$	Élevée
4	Assembleur de portes et fenêtres architecturales	14	75	25,25 \$	25,62 \$	Modérée à élevée
5	Assembleur de portes et fenêtres régulières	20	371	23,27 \$	23,51 \$	Modérée à élevée
6	Camionneur	35	145	25,00 \$	25,00 \$	Modérée à élevée
7	Classeur de bois	5	15	20,84 \$	20,84 \$	Faible à modérée
8	Coloriste	5	6	26,60 \$	26,60 \$	Très élevée
9	Concierge	15	28	20,31 \$	20,31 \$	Faible à modérée
10	Couturier de meubles	7	68	21,41 \$	21,41 \$	Élevée
11	Ébéniste industriel - apprenti	7	15	21,42 \$	21,42 \$	Modérée à élevée
12	Ébéniste industriel	30	116	25,50 \$	25,60 \$	Élevée
13	Électromécanicien	25	84	31,59 \$	32,14 \$	Très élevée
14	Expéditeur/Réceptionnaire	49	234	22,57 \$	22,57 \$	Modérée
15	Installateur - apprenti	6	13	25,55 \$	25,55 \$	Modérée
16	Installateur	26	80	31,50 \$	31,50 \$	Modérée à élevée

## Personnel de production (suite...)

		# org.	# de titulaires	Taux horaire moyen		Difficulté de recrutement
				Salaire de base	Rémunération totale en espèces payée (salaire + boni + commissions)	
17	Magasinier	22	50	24,84 \$	24,84 \$	Modérée
18	Mécanicien de machines industrielles	18	47	30,46 \$	30,46 \$	Élevée
19	Opérateur de chariot élévateur	22	92	24,40 \$	24,40 \$	Modérée
20	Opérateur de machines à commandes numériques - apprenti	12	43	21,00 \$	21,00 \$	Modérée
21	Opérateur de machines à commandes numériques	43	339	24,52 \$	24,57 \$	Modérée à élevée
22	Opérateur de machines conventionnelles	33	295	23,64 \$	23,80 \$	Modérée
23	Journalier / Manœuvre	49	703	21,50 \$	21,83 \$	Faible à modérée
24	Peintre-finiisseur	35	200	24,72 \$	25,00 \$	Élevée
25	Rembourreur	6	83	22,27 \$	22,27 \$	Modérée à élevée
26	Sableur	18	75	22,00 \$	22,00 \$	Faible à modérée
27	Tailleur	9	34	23,15 \$	23,15 \$	Modérée à élevée
28	Vitrier en atelier / ouvrier du verre	6	64	26,72 \$	26,72 \$	Modérée à élevée

## Personnel technique, administratif et cadre (1er niveau seulement)

		# org.	# de titulaires	Taux horaire moyen		Difficulté de recrutement
				Salaire de base	Rémunération totale en espèces payée (salaire + boni + commissions)	
1	Chargé à la prise de mesure	8	8	30,12 \$	30,12 \$	Élevée
2	Chargé de projet	32	89	33,00 \$	33,00 \$	Modérée à élevée
3	Commis de bureau	22	110	24,56 \$	24,67 \$	Modérée
4	Contremaître (superviseur) de la maintenance	15	18	38,06 \$	38,06 \$	Modérée à élevée
5	Contremaître (superviseur) de la production	53	209	33,46 \$	33,46 \$	Modérée
6	Cuisiniste / Designer	23	111	23,13 \$	33,54 \$	Modérée
7	Estimateur junior	8	14	26,32 \$	26,54 \$	Modérée
8	Estimateur (intermédiaire et sénior)	23	63	29,02 \$	29,20 \$	Modérée à élevée
9	Ingénieur industriel	17	35	40,95 \$	40,95 \$	Élevée
10	Programmeur-technicien de machine CNC - intermédiaire & sénior	17	31	27,85 \$	28,70 \$	Modérée à élevée
11	Réceptionniste / Agent de bureau	32	126	23,02 \$	23,11 \$	Faible à modérée
12	Représentant au développement des affaires	12	28	28,99 \$	39,57 \$	Modérée à élevée
13	Représentant des ventes - junior	7	12	28,78 \$	29,19 \$	Modérée
14	Représentant des ventes - intermédiaire et sénior	26	114	30,94 \$	37,50 \$	Modérée
15	Responsable web et multimédia	12	19	26,26 \$	26,26 \$	Modérée
16	Secrétaire / Adjointe administrative	23	31	25,03 \$	25,15 \$	Modérée
17	Technicien en administration	35	77	27,97 \$	28,00 \$	Modérée
18	Technicien en architecture / Dessinateur industriel junior	9	18	22,00 \$	25,00 \$	Modérée à élevée
19	Technicien en architecture / Dessinateur industriel (intermédiaire et sénior)	22	75	26,80 \$	27,00 \$	Modérée à élevée
20	Technicien à l'assurance qualité	15	30	27,00 \$	27,58 \$	Modérée
21	Technicien de la mise en production	38	129	26,19 \$	26,87 \$	Modérée à élevée
22	Technicien au soutien informatique	20	54	30,48 \$	30,48 \$	Modérée

## Personnel cadre (2<sup>e</sup> niveaux seulement)

		# org.	# de titulaires	Taux horaire moyen		Difficulté de recrutement
				Salaire de base	Rémunération totale en espèces payée (salaire + boni + commissions)	
1	Directeur de l'approvisionnement	17	18	45,43 \$	45,91 \$	Modérée à élevée
2	Directeur des finances / comptabilité	34	45	52,88 \$	54,63 \$	Élevée
3	Directeur de production	40	56	48,85 \$	49,00 \$	Élevée
4	Directeur des ressources humaines	25	26	41,87 \$	42,54 \$	Modérée
5	Directeur des ventes	27	38	49,27 \$	60,09 \$	Élevée
6	Directeur des ventes et du marketing	13	17	47,60 \$	48,09 \$	Élevée

## Pratiques RH et conditions de travail – principaux constats

PRATIQUES RH / CONDITIONS DE TRAVAIL	RÉSULTATS
Révision salariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pour la majorité</b>, la révision salariale a lieu à la même date pour tous les employés.</li> <li>▪ Plus du quart des organisations révisent les salaires en janvier, et ce, toutes catégories d'emplois confondus.</li> </ul>
Régime de rémunération variable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La bonification est <b>peu répandue</b> au sein des organisations pour le personnel d'usine.</li> <li>▪ <b>Plus des 2/3 des organisations</b> offrent un régime de rémunération variable aux cadres.</li> </ul>
Régime de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Plus du 3/4 des organisations</b> offre un régime de retraite à leurs employés.</li> <li>▪ Le RÉER collectif, le RVER et le RPDB sont les régimes les plus fréquemment offerts.</li> <li>▪ L'employeur contribue au régime de retraite des employés; la cotisation patronale maximum moyenne varie entre 3,22% et 3,42% selon les catégories d'emplois (personnel d'usine, personnel technique et professionnel lié aux opérations, personnel administratif et personnel cadre).</li> <li>▪ La contribution de l'employé au régime de retraite est <b>généralement</b> obligatoire pour avoir droit à la cotisation patronale.</li> </ul>
Assurance collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La <b>vaste majorité</b> des organisations propose un régime d'assurance collective.</li> <li>▪ Pour la majorité, il s'agit d'un régime dont les protections sont identiques pour l'ensemble des employés.</li> <li>▪ La portion de la prime payée par l'employeur se situe généralement entre 34%-50%.</li> </ul>
Vacances	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deux semaines de vacances sont <b>généralement la norme</b> à l'embauche (ou après un an de service continu).</li> <li>▪ La 3<sup>e</sup> semaine de vacances est acquise, en moyenne, après 2,4 ans de service continu.</li> <li>▪ Près de 75% des organisations offrent 4 semaines de vacances et celle-ci est acquise, en moyenne après 7 ans de service continu.</li> <li>▪ La cinquième semaine de vacances est offerte par plus du tiers des organisations et est acquise, en moyenne, après 17 ans de service continu.</li> <li>▪ La 6<sup>e</sup> semaine de vacances est <b>peu répandue</b> au sein des organisations.</li> </ul>
Congés fériés, mobiles, de maladie et personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre de jours fériés <b>moyen</b> est d'environ onze (11) jours.</li> <li>▪ Pour les congés mobiles/maladie et/ou personnels, le nombre de jours <b>moyen</b> est de près de quatre (4) jours.</li> <li>▪ <b>La vaste majorité des organisations</b> ferment deux semaines durant la période des fêtes</li> </ul>

PRATIQUES RH / CONDITIONS DE TRAVAIL	RÉSULTATS
Horaire de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La semaine de travail de 40 heures est la plus répandue.</li> <li>▪ L'horaire d'été n'est pas une pratique courante <b>pour la plupart des organisations</b>.</li> <li>▪ <b>La vaste majorité des organisations</b> offre l'horaire flexible pour le personnel de bureau.</li> </ul>
Pause repos rémunérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La pause repos rémunérée au personnel de production est une pratique largement répandue.</li> <li>▪ <b>Près du 2/3 des organisations</b> offrent cette pause après 4 heures de travail. La durée de cette pause est généralement de 15 minutes.</li> </ul>
Allocation de vêtements, chaussures de sécurité et outils de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les vêtements et outils sont majoritairement fournis par l'entreprise.</li> <li>▪ Pour les chaussures de sécurité, un montant maximum annuel variant entre 101\$ et 250\$ est offert.</li> </ul>
Primes de quart et autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>La totalité des organisations</b> avec un quart de soir et/ou de nuit offre prime dont le montant varie selon le quart de travail.</li> <li>▪ Très peu d'organisations ont un quart de travail de fin de semaine.</li> </ul>

***Rémunia inc.***  
***Votre partenaire en rémunération***

***514-823-4748***  
***jgascon@remunia.ca***